



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22001

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 février 2023, le règlement suivant :

RCA23 22001: Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour financer des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et de mise à niveau de l'éclairage des rues relevant de la compétence d'arrondissement

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 13 au 17 mars 2023 et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 16 mai 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 16 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire